« Prime Carburant »
A GRDF d'amorcer la pompe !

+40%
HAUSSE DU CARBURANT DEPUIS FEVRIER

2,38€
PRIX RECORD DU LITRE DE GAZOLE

31/12
DATE LIMITE POUR AGIR (PRIME CARBURANT)

Se rendre au travail n'a jamais coûté aussi cher !
La crise énergétique et la flambée des prix à la pompe impactent de plein fouet le pouvoir d'achat des agents de GRDF.
Pourtant, face au coût des trajets domicile-travail, la Direction s'est toujours montrée excessivement timide, se contentant du strict minimum légal : la prise en charge partielle des abonnements de transports en commun.
Pour tous ceux et toutes celles qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur véhicule personnel, c'est la double peine !

La FNME-CGT demande une compensation immédiate face au choc pétrolier subi par les salariés.

Fidèle à son exigence d'un meilleur partage des richesses et de la reconnaissance du travail des gazières et gaziers, la CGT porte des mesures de progrès concrètes :

- **Activation immédiate de la « Prime Carburant » (Art. L. 3261-3 du Code du travail) :**
  Le Gouvernement a assoupli le dispositif pour élargir son éligibilité.
  GRDF doit verser cette prime sans attendre !
- **Ouverture sans délai d'une concertation sur ce sujet :**
  GRDF a les moyens et la possibilité de la mettre en place par accord d'entreprise ou par Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE).

Face à l'urgence, il faut agir MAINTENANT !
Le dispositif gouvernemental étendu de « Prime Carburant » prend fin le 31 décembre. **Les versements doivent impérativement intervenir avant cette date.** La Direction de GRDF ne peut pas temporiser.

Il faut « amorcer la pompe » sans plus attendre !

LA FNME-CGT A ADRESSÉ A LA DIRECTION GÉNÉRALE DE GRDF

UN COURRIER DEMANDANT L'OUVERTURE D'UNE CONCERTATION

SUR L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME CARBURANT

Pour vous syndiquer, cliquez ici !

En 2026 je me syndique à la CGT